



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE MISE À LA DISPOSITION DU PUBLIC

PRÉFÈTE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Unité Touristique Nouvelle. Projet de restructuration du bâtiment multiservice sur le plateau de Beille.

Par arrêté préfectoral du 23 juillet 2020 a été prescrite la mise à la disposition du public du dossier relatif au projet de création d'une Unité Touristique Nouvelle (UTN) sur la commune d'Albiès.

La demande de création de cette UTN a été déposée le 10 juillet 2020 en Préfecture de l'Ariège par la Communauté de communes de la Haute-Ariège. Le projet d'UTN concerne la restructuration du bâtiment multiservice sur le plateau de Beille. Il prévoit sa réhabilitation sur une surface de plancher totale de 3 000 m², comprenant sa rénovation énergétique et son extension d'une surface de plancher de 1 186 m², la relocalisation du bâtiment technique et le réaménagement et l'intégration paysagère du parking, avec la création de 49 places.

Le projet vise à améliorer le fonctionnement du site, réduire les coûts de fonctionnement dont les dépenses énergétiques, renouveler l'image de l'équipement et de la station et préserver les qualités paysagères du site.

Les pièces du dossier relatif à la création de cette UTN (dossier UTN, note de synthèse, délibération de la communauté de communes et décision de dispense d'évaluation environnementale) seront déposés aux mairies d'Albiès, d'Aston, de Pech, de Luzenac, de Lassar, de Château-Verdun, de Vèbre, de Les Cabannes et de Verdun et au siège de la Communauté de communes de la Haute-Ariège, sis à Luzenac, pendant une durée d'un mois, du mercredi 19 août au mercredi 23 septembre 2020 inclus, où ils pourront être consultés les jours et heures d'ouverture au public, soit :

- en Mairie d'Albiès, le lundi de 9h00 à 16h00,
- en Mairie d'Aston, le mardi de 14h00 à 16h00, le mercredi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00,

- en Mairie de Pech, le mardi de 9h00 à 16h00,
- en Mairie de Luzenac, du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 12h00,
- en Mairie de Lassar, le lundi de 09h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h30,
- en Mairie de Château-Verdun, le mardi de 14h30 à 17h30,
- en Mairie de Vèbre, le mercredi de 14h00 à 16h00,
- en Mairie de Les Cabannes, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00,
- en Mairie de Verdun, le lundi de 15h00 à 19h00 et le mercredi et le vendredi de 10h00 à 12h00,
- au siège de la Communauté de communes de la Haute-Ariège, sis à Luzenac, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,

à l'exception des jours éventuels de fermeture des mairies.

Un *registre* sera mis à la disposition du public dans ces lieux afin que toutes les observations puissent y être consignées.

Le dossier susvisé sera également consultable sur les sites internet des services de l'État en Ariège et de la Communauté de communes de la Haute-Ariège, aux adresses suivantes :

- sur le site www.ariège.gouv.fr , à l'adresse : <http://www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-habitat-urbanisme/Documents-et-plans-d-urbanisme/Unite-Touristique-Nouvelle-UTN/Restructuration-du-batiment-multiservice-sur-le-plateau-de-Beille> ,
- sur le site <https://cc-hauteariego.fr/> .

Le projet de création de l'UTN sera examiné par la formation spécialisée « Unités Touristiques Nouvelles » de la Commission Départementale de la nature, des Paysages et des Sites lors de sa séance du vendredi 6 novembre à la Préfecture de l'Ariège.